



UNIVERSITÉ DE
NEUCHÂTEL

Association du corps
intermédiaire de
l'Université de Neuchâtel

Avenue du Premier Mars 26
CH-2000 Neuchâtel

Neuchâtel, le 28 octobre 2014

Rectorat
A l'att. de la vice-rectrice
Prof. Pekarek Doehler
Fbg du Lac 5a
CH-2000 Neuchâtel

Sujet : Réaction de l'ACINE au rapport de l'audit OAQ

Fabrizio Albertetti
Président de l'ACINE
fabrizio.albertetti@unine.ch
Tel. +41 (0)32 718 14 49

Dr Etienne Rivière
Maître-Assistant
Institut d'Informatique
etienne.riviere@unine.ch
+41 (0)32 718 2729

Madame la vice-rectrice,

Le comité de l'ACINE a lu avec grand intérêt le rapport final de l'audit OAQ qui lui a été transmis fin septembre par courrier électronique.

Nous rejoignons l'avis du rectorat sur les conclusions globalement très positives émises par les experts sur le schéma de développement de la qualité à l'UniNE. Nous vous remercions d'avoir associé l'ACINE et le corps intermédiaire à cette évaluation, et particulièrement au sein du comité de pilotage.

Comme vous l'indiquez dans votre message, le comité a émis plusieurs recommandations qui pourraient permettre d'améliorer encore ce bilan déjà positif, ainsi que des remarques associées aux différents critères d'évaluation. Le comité de l'ACINE a pris connaissance avec intérêt de ces recommandations et remarques et souhaite par la présente initier un rapprochement avec vos services afin de discuter de la mise en œuvre de celles qui concernent directement les membres du corps intermédiaire (ci-après, CI).

Critère 5.3, page 20.

Ce critère nous semble le plus important pour le CI.

Le comité relève que le CI « *a semblé être un corps relativement hétérogène, peu structuré et relativement mal informé* ». Le CI tel qu'actuellement défini est un corps qui regroupe des collaborateurs de l'université aux quotidiens assez différents. Les intérêts et les besoins d'information ne sont pas les mêmes pour un(e) assistant(e) doctorant(e) et pour un(e) MA ou MER. La représentation du CI est pourtant souvent limitée à un(e) représentant(e) dans les instances de l'université comme par exemple au CU : il n'est pas toujours évident pour un(e) représentant(e) du CI lui/elle-même doctorant(e) de savoir quelle information remonter/diffuser à destination des membres du CI plus 'senior' comme les MA et MER. L'inverse est aussi vrai. Il nous semble que le manque de structuration peut être en partie imputé à ce côté hétéroclite du CI et à ce problème de représentation. Cette situation n'est pas idéale pour établir des canaux de communication fiables entre les instances universitaires et le CI dans sa diversité.

Le comité d'évaluation note que cette hétérogénéité des statuts du CI nuit à la diffusion des informations concernant l'accès au financement de la recherche. Le comité de l'ACINE se réjouit des efforts visant à pallier ce manque d'information, comme par exemple la journée « InfoBourses » organisée le 25 novembre. Nous regrettons

UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL

Association du corps intermédiaire
de l'Université de Neuchâtel

Avenue du Premier Mars 26
CH-2000 Neuchâtel
<http://www.unine.ch/acine>
Association.acine@unine.ch

www.unine.ch

toutefois dans ce cas précis que le public visé soit si large, avec des besoins d'information trop variés, de l'étudiant(e) de bachelor au chercheur post-doctorant. Il est aussi dommage que les membres plus seniors du CI (MA en particulier) ne soit pas listés dans le public visé alors que des informations présentées les concernent directement, comme celles sur le programme de prof. boursier du FNS. Enfin, il nous paraît que l'information destinée aux doctorants, post-docs, MA et MER pourrait être présentée en anglais car une partie du CI n'est pas francophone, particulièrement à la FS.

Par ailleurs, le comité d'évaluation note à juste titre qu'il n'existe pas de liste de diffusion permettant de joindre facilement l'ensemble du CI et de lui transmettre de l'information – tout au moins, l'ACINE n'a pas accès à une telle liste. Bien qu'il existe un accord ad-hoc avec le SRH qui nous permet d'obtenir régulièrement la liste des nouveaux engagés et de maintenir une liste du CI à jour nous-même, cette solution n'est ni efficace, ni pérenne. Il serait sans doute plus adéquat de disposer de canaux de diffusion institutionnels pour garantir la qualité de la diffusion de l'information.

Enfin, nous prenons note dans la même page de la remarque du comité concernant la création d'une association du CI au sein de la faculté de droit, qui semble ignorer l'existence de l'ACINE et engage plutôt à créer des associations au niveau des facultés. Nous allons engager une réflexion sur la structure de notre représentation du CI. Celle-ci pourrait prendre la forme d'une association par faculté, supportées par une organisation faîtière, si ceci permet d'améliorer la structuration et la qualité de la communication de et vers le CI.

Recommandations

Les experts formulent deux recommandations liées au CI.

La première est l'établissement d'un mécanisme de titularisation conditionnelle (*tenure track*). Cette question est du ressort du comité établissant le projet de loi pour la prochaine LU, mais l'ACINE soutient cette idée car elle permet d'améliorer la clarté des carrières de la relève.

La deuxième recommandation est d' « *encadrer et dynamiser les efforts des membres du corps intermédiaire pour accroître son organisation et son implication dans la gestion de l'Université* ». Le comité de l'ACINE souhaite s'engager pour améliorer la communication et la structuration du CI, en regard des commentaires précités. Nous serions enchantés de travailler de concert avec vos services pour établir quelles mesures peuvent être prises à cet effet, et nous sommes à votre disposition si vous souhaitez discuter des commentaires et propositions suggérées dans ce courrier.

En restant à disposition pour tout complément d'information, nous vous adressons, Madame la vice-rectrice, nos salutations distinguées.

Pour le comité de l'ACINE,



Fabrizio Albertetti
Président de l'ACINE



Etienne Rivière
Représentant FS de l'ACINE